

Charte déontologique

Préambule :

En tant qu'assistante administrative et numérique au domicile de mes clients (particuliers) pour délivrer des prestations de service à la personne, je m'engage à offrir un accompagnement basé sur les principes éthiques et déontologiques en accord avec les droits humains fondamentaux et les obligations professionnelles. Cette charte reflète mon engagement à respecter les textes en vigueur, incluant notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et l'ensemble des lois relatives aux droits des consommateurs de services .

1. Valeurs fondamentales

La présente charte de déontologie encadre les pratiques professionnelles de Véronique TOURNIER, Assistante administrative et numérique à domicile. Elle repose sur les valeurs suivantes :

- ▶ Respect de la dignité, des droits et de l'autonomie des personnes
- ▶ Bienveillance, écoute active et non-jugement
- ▶ Équité, justice sociale et solidarité
- ▶ Responsabilité professionnelle et éthique

2. Respect des personnes accompagnées

Chaque personne accompagnée est considérée comme actrice de son parcours. Les interventions visent à soutenir l'autonomie, le pouvoir d'agir et le libre choix, sans aucune discrimination (âge, sexe, situation sociale, état de santé, origine, convictions).

3. Confidentialité et secret professionnel

Véronique TOURNIER est tenue au secret professionnel conformément à l'article L-411-3 au Code de l'Action Sociale et des Familles. Toute information recueillie dans le cadre des accompagnements est strictement confidentielle et ne peut être transmise sans l'accord explicite de la personne concernée, sauf obligation légale.

4. Collaboration avec les Partenaires Institutionnels

Pour assurer des accompagnements personnalisés, c'est-à-dire adaptés aux besoins des personnes rencontrées, Véronique TOURNIER collabore, lorsque cela est nécessaire et avec le consentement des personnes concernées, avec des partenaires sociaux, administrations publiques et les prestataires de services de ses clients en veillant au respect de la confidentialité et de la protection des données personnelles.

5. Indépendance et intégrité

Véronique TOURNIER exerce en toute indépendance, sans conflit d'intérêts. Elle s'interdit toute pratique abusive, toute pression ou influence portant atteinte à l'intérêt des personnes accompagnées.

6. Compétence et responsabilité

Véronique TOURNIER s'engage à maintenir et développer ses compétences professionnelles, à exercer dans le cadre de ses qualifications et à orienter vers d'autres professionnels lorsque la situation l'exige.

7. Posture professionnelle

Les accompagnements reposent sur une relation de confiance, un cadre clair, des objectifs définis conjointement et une évaluation régulière des actions menées.